

Arrêté N° 2020-07

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « Licence Professionnelle Guide Conférencier », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 15 janvier 2020

Pour La Présidente,
La Vice-présidente chargée de la
formation et de la vie étudiante



Valérie HAAS

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2019 - 2020

Intitulé exact du diplôme :

Licence Professionnelle Guide Conférencier

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	WALEZAK Emilie	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	ROUCHON Véronique	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	SIMON Anthony	MCF
Professionnel Titulaire	BENGUIGUI Jean Alexandre	Guide-conférencier
Professionnel Titulaire	DUBOURGET Alexandra	Guide-conférencière